

Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023

## **1/ Compte administratif 2022**

Il est procédé à la signature du compte administratif 2022 tel que présenté lors de notre dernière séance

## **2/ Budget 2023**

Le document ci-joint est présenté.

Quelques points forts à relever :

- Augmentation de 250% du poste Energie
- Evolution de + 24 k€ pour les services extérieurs (gestion des bassins)
- Augmentation de 13% des charges de personnel (cantine...)

Les recettes fiscales sont en hausse de 8.3% notamment suite à la réévaluation nationale des valeurs locatives.

Les dotations de l'Etat sont en légère baisse. Il est à noter que la commune va percevoir sa première taxe de séjour (176€ pour le 1<sup>er</sup> trimestre).

Pour les investissements, il est prévu cette année près de 800 k€ :

- Dernière tranche des LEDs
- Aménagements de trottoirs
- Réhabilitation du foudre
- Sécurité des rues – feu rouge
- Toiture des vestiaires de foot
- Reprise du rond-point

Une enveloppe de 400k€ est affectée au projet de réhabilitation de la coopérative. Il est donc important de valider le projet avant d'engager de tels crédits.

M. le Maire fait état d'une rencontre avec Franck Leroy, en présence de Philippe Fraget. Franck Leroy a confirmé son intérêt pour leur projet et a indiqué que des aides supplémentaires seront apportées à la commune pour abaisser le reste à charge à 10-20% des travaux.

Côté fonctionnement, il semble important que la Région ou l'agglomération puissent confier des prestations (formations, accompagnement...) à l'association lui permettant en retour de disposer des ressources financières pour répondre aux attentes de la commune en terme de loyer. D'un point de vue théorique, la surface\*le coût moyen observé à l'échelle de l'agglomération = 1500€. L'association a rappelé qu'elle ne pourrait pas payer plus de 250€. Il y a donc un compromis à trouver.

Il est noté que les attentes de la collectivité imposent une « professionnalisation » des activités de l'association, ce qui n'est peut-être réalisable à court terme. L'équipe de 30 formateurs est bénévole et il ne peut pas leur être demandé une évolution importante de leur intervention.

Compte-tenu des enjeux, il semble incontournable de recourir à un salarié permanent qui pourrait faire vivre le lieu. (cf Bras-sur-Meuse).

Une nouvelle rencontre entre M. le Maire et l'association est prévue prochainement.

Compte-tenu des nombreuses incertitudes aucune décision n'est prise.

Le budget est donc voté (7 pour – 6 abstentions) en notant que le budget travaux ne sera mobilisé que suite à une délibération spécifique aux travaux de la coopérative.

### **3/ Taux 20223**

Il est voté une augmentation de 2% les taux soit :

- 41.34% pour le foncier bâti
- 17.68% pour le foncier non bâti
- 13.91% pour la taxe d'habitation (logements vacants – résidences secondaires)

### **4/ Questions diverses**

- Pourquoi le chemin vert est-il fermé ? le pont est dégradé et des pierres ont été déplacées, il est donc préférable qu'aucun véhicule n'y passe. Des travaux sont à prévoir en 2024 conjointement avec Vinay
- Eclairage public : des dysfonctionnements ont été observés par rapport aux horaires d'allumage/extinction. Le SIEM va en être informé
- Plusieurs commandes sont à signer pour des travaux validés afin que les entreprises puissent les intégrer dans leur planning : couverture du foudre, garde-corps, barrière du cimetière
- Où en est l'étude sur le photovoltaïque ? un devis est arrivé un second est en attente